

CHARTRE FOURNISSEURS ACHATS RESPONSABLES

1. Objet de la charte

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, l'Université Toulouse - Jean Jaurès (UT2J) attend de ses partenaires économiques qu'ils partagent et respectent les principes éthiques, sociaux, environnementaux et économiques qui fondent l'action publique.

Cette charte s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale et environnementale de l'UT2J et en cohérence avec la Charte Achats responsable de l'établissement.

2. Champ d'application

Cette charte s'applique à :

- ✓ Tout opérateur économique candidat ou titulaire d'un marché public de l'Université,
- ✓ L'ensemble de la chaîne de sous-traitance mobilisée pour l'exécution du marché ou de l'AOT.

L'adhésion à la charte constitue une condition d'exécution du marché pendant toute sa durée.

3. Respect du cadre juridique et réglementaire

Le fournisseur s'engage à :

- ✓ Respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de droit du travail, de droit social, de droit fiscal, de droit de l'environnement et de commande publique,
- ✓ Respecter les principes fondamentaux de la commande publique : égalité de traitement, transparence des procédures et liberté d'accès
- ✓ Être à jour de ses obligations sociales et fiscales
- ✓ Respecter la réglementation relative à la protection des données personnelles (RGPD) et à la cybersécurité,
- ✓ Lutter contre toute forme de corruption, de fraude, de conflit d'intérêts ou de pratiques anticoncurrentielles.

4. Engagements sociétaux

Le fournisseur garantit :

- ✓ Les droits humains fondamentaux, tels que définis par les conventions internationales dont celles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT),
- ✓ L'interdiction absolue du travail forcé, du travail dissimulé et du travail des enfants,
- ✓ Le principe de non-discrimination, d'égalité professionnelle et de respect de la diversité,
- ✓ Des conditions de travail garantissant la santé, la sécurité et la dignité des travailleurs et travailleuses,

Le fournisseur s'engage à mettre en œuvre des clauses sociales d'exécution prévues au marché, notamment en matière d'insertion professionnelle, de formation ou d'emploi de publics éloignés de l'emploi, et en assure le suivi.

5. Engagements environnementaux

Le fournisseur s'engage, dans la mesure de ses capacités et du périmètre du marché, à :

- ✓ Réduire l'impact environnemental de ses activités, produits et services,
- ✓ Proposer des solutions à faible impact environnemental, durables, réparables, réutilisables ou recyclables,
- ✓ Favoriser l'utilisation de matériaux recyclés ou issus du réemploi lorsque cela est possible,
- ✓ Limiter les émissions de gaz à effet de serre, notamment liées au transport, en privilégiant les circuits courts et les solutions logistiques optimisées,
- ✓ Respecter les normes environnementales en vigueur et, le cas échéant, disposer de certifications ou labels reconnus.

Le fournisseur s'engage à s'inscrire dans une logique d'amélioration continue de ses performances environnementales.

6. Éthique, intégrité et probité

Le fournisseur s'engage à :

- ✓ Adopter un comportement éthique, loyal et responsable dans l'ensemble de ses relations contractuelles,
- ✓ Prévenir toute situation de conflit d'intérêts et la déclarer sans délai le cas échéant,
- ✓ S'abstenir de toute pratique de corruption, de favoritisme, de fraude ou de trafic d'influence,
- ✓ Garantir la confidentialité des informations, données et documents échangés dans le cadre du marché.

Le fournisseur veille à sensibiliser ses collaborateurs et partenaires à ces principes.

7. Sous-traitance et chaîne d'approvisionnement responsable

En cas de sous-traitance, le fournisseur s'engage à :

- ✓ Sélectionner des sous-traitants respectant des standards sociaux, environnementaux et éthiques équivalents,
- ✓ Imposer les principes de la présente charte à ses sous-traitants,
- ✓ Rester pleinement responsable de la bonne exécution du marché.

8. Innovation, amélioration continue et dialogue

Le fournisseur est encouragé à :

- ✓ Proposer des solutions innovantes, notamment en matière de performance environnementale, sociale ou d'économie circulaire,
- ✓ Formuler des alternatives responsables lorsqu'elles sont autorisées,
- ✓ Participer à une démarche d'amélioration continue, notamment à travers les échanges avec l'Université et le suivi contractuel,
- ✓ Coopérer de manière constructive lors des phases de dialogue, de sourcing et d'évaluation des marchés.

9. Suivi et contrôles

L'Université Toulouse - Jean Jaurès se réserve le droit :

- ✓ De demander tout justificatif, document ou indicateur permettant de vérifier la conformité aux engagements pris,
- ✓ D'évaluer le respect des engagements de responsabilité sociétale et environnementale du fournisseur pendant l'exécution du marché,
- ✓ De réaliser, le cas échéant, des contrôles ou audits dans le respect des dispositions contractuelles.

Tout manquement avéré pourra entraîner l'application des mesures prévues au marché, pouvant aller jusqu'à des pénalités, la résiliation du marché ou l'exclusion des procédures futures, conformément à la réglementation en vigueur.

10. Engagement formel

En répondant à une consultation ou en exécutant un marché pour l'Université Toulouse - Jean Jaurès, le fournisseur reconnaît avoir pris connaissance de la présente charte et s'engage à en respecter les principes pendant toute la durée du contrat.

11. Entrée en vigueur

La présente charte entre en vigueur à compter de la notification du marché et s'applique pendant toute sa durée, y compris en cas de reconduction.

Fait à :

Le fournisseur

Date :

Nom – Fonction – Signature – Cachet de la société